

C'est sous son angle commercial que le gouvernement devrait s'attaquer au problème, et cela, en confiant la tâche d'accroître la productivité aux ressources de la main-d'œuvre, du matériel et du capital.

Le gouvernement a aussi essayé de trouver une solution au problème par l'instauration de certaines mesures monétaires. L'année dernière, il a supprimé le plafond du taux d'intérêt des banques. Le ministre des Finances nous a donné des assurances de toutes sortes que la compétition accrue entre les banques et les organismes de prêt aurait pour conséquence d'abaisser les taux d'intérêt. Au lieu de cela, nous avons maintenant le taux d'intérêt le plus élevé que nous ayons jamais eu, le taux d'intérêt de premier ordre des banques dépassant 7 p. 100. Il faut remonter avant 1900 pour trouver une période où le taux des banques a été aussi élevé.

Quel est le résultat de ces taux d'intérêt exorbitants? Ils provoquent l'adjudication des capitaux disponibles au plus offrant, de sorte qu'ils ne sont pas dirigés où les réclament les besoins sociaux. Les capitaux sont offerts à quiconque peut payer ces taux d'intérêt excessifs. On n'a rien fait pour répartir nos ressources en capital. Certaines industries sont surcapitalisées, pour d'autres, c'est le contraire, et certains services essentiels, comme le logement, en sont privés. Ce n'est pas faire preuve d'une direction avisée, monsieur le président, c'est trahir la confiance des Canadiens dans le gouvernement actuel.

Le gouvernement a porté le taux officiel à 7 p. 100 en réponse à l'appel du président des États-Unis à leurs filiales, au Canada et à l'étranger, les invitant à rapatrier une partie de leurs bénéfices. Je ne blâmerai pas le président des États-Unis d'avoir pris des mesures indispensables, je suppose, à la santé économique de son pays mais, en tant que Canadien, je dois reconnaître que les États-Unis se déchargent, en fait, sur leurs associés commerciaux d'une partie du coût de la guerre du Vietnam. C'est exactement ce qui se passe. Les États-Unis cherchent à exporter certains de leurs problèmes, d'abord en réduisant leurs investissements à l'étranger, puis en demandant à ces filiales de rapatrier une partie de leurs bénéfices non répartis.

Tous les députés le savent: les filiales ont réagi avec une rapidité presque indécente. D'après le rapport hebdomadaire du marché des obligations de New York, en trois semaines, au mois de janvier, les industries de l'automobile et du caoutchouc installées au Canada ont envoyé 150 millions de dollars

[M. Douglas.]

aux États-Unis. Un grand nombre de filiales américaines étaient si pressées de renvoyer de l'argent aux États-Unis que le ministre des Finances a téléphoné à M. Fowler, secrétaire au Trésor, pour lui demander de préciser sa position. Le ministre, fort alarmé, a téléphoné de Winnipeg. M. Fowler a enjoint aux filiales de ne pas opérer des transferts «anormaux» —j'insiste sur le mot—de fonds aux États-Unis. Il y a eu d'importantes transactions. D'après nos meilleurs chiffres, la Banque du Canada devait trouver 350 millions de dollars en janvier, et encore 113 millions en février, pour arrêter ce mouvement dont la fin n'est pas encore en vue.

Le gouvernement n'a rien fait quant à l'application de contrôles sur le change. Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, il faut obtenir un permis de la banque centrale pour transférer une forte somme d'argent. Tout ce qu'a fait le gouvernement dans ce sens, c'est son appel assez pathétique au gouvernement des États-Unis. Voilà les deux choses qu'il a faites en matière de politiques fiscale et monétaire.

Le ministre des Finances m'a fait plaisir hier lorsqu'il a dit qu'il en était venu à la conclusion que les politiques fiscales et monétaires ne suffisaient pas à elles seules. Bénit soit-il. C'est ce que nous n'avons cessé de lui répéter depuis qu'il occupe son poste. En effet, ce sont là des instruments utiles, mais frustrés. Si nous voulons nous attaquer réellement à cette situation, nous devons prendre d'autres mesures. Voici seulement les grandes lignes d'une couple de celles que nous avons suggérées de temps à autre.

Nous avons suggéré, comme première étape, l'institution d'un organisme de révision des prix, qui aurait le pouvoir de reviser les prix et de s'occuper des hausses non motivées ou injustifiées des prix à la consommation. Nous demanderions aux provinces d'adopter une législation parallèle afin de donner au Bureau le pouvoir de forcer les compagnies qui font des bénéfices excessifs aux dépens de la population canadienne à baisser leurs prix.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

Des voix: Continuez.

M. le vice-président adjoint: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.